

MODALITES D'INSCRIPTION ET DE REINSCRIPTION EN DOCTORAT  
A L'ECOLE DOCTORALE SESAM (année 2011-2012)  
(Sciences économiques, sociales, de l'aménagement et du management)

---

Les modalités d'examen des demandes d'inscription et de réinscription en doctorat sont identiques pour toutes les universités accréditées auprès de l'école doctorale Sesam.

Elles impliquent la constitution d'un dossier dont la composition dépend de la situation du doctorant.

Le dossier de demande d'inscription ou de réinscription se compose de trois documents :

- Une fiche administrative de demande d'inscription (en 1<sup>ère</sup> année, en 2<sup>ème</sup> ou en 3<sup>ème</sup> année, de demande d'inscription dérogatoire pour une 4<sup>ème</sup> année ou plus). Cette fiche, qui comporte les visas à obtenir auprès de toutes les parties prenantes (directeur de thèse, directeur de la formation doctorale au sein du laboratoire, directeur du laboratoire et directeur de l'école doctorale), vous sera demandée par l'université dont vous relevez pour réaliser votre inscription administrative.
- Un exemplaire de la charte des thèses commune à l'ensemble des écoles doctorales de la région, qui nécessite également un certain nombre de signatures. Cette charte est à signer pour la première inscription.
- Un dossier destiné à l'école doctorale et contenant l'ensemble des éléments nécessaires à l'instruction des demandes et au suivi des doctorants. Ce dossier diffère selon qu'il s'agit d'une première inscription ou d'une réinscription.

Ces différents documents sont à télécharger à partir du site web de l'école doctorale Sesam (<http://edsesam.univ-lille1.fr>, rubrique actualités). Ils sont également disponibles auprès des secrétariats des laboratoires de recherche. Vous pouvez également demander que ces documents vous soient transmis par mail par le secrétariat de l'école doctorale, en envoyant un message à [dir-edsesam@pres-ulnf.fr](mailto:dir-edsesam@pres-ulnf.fr) (précisez l'inscription sollicitée ; 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup> ou 3<sup>ème</sup> inscription, 4<sup>ème</sup> inscription ou plus).

Il vous est demandé de renseigner soigneusement ces documents puis de les imprimer avant de les présenter pour avis et signature aux différents décideurs qui instruiront votre demande.

L'ensemble du dossier sera ensuite transmis par les secrétariats des laboratoires au secrétariat de l'école doctorale, pour avis et signature du directeur de l'école. **La date limite d'examen des candidatures par le directeur de l'école doctorale est fixée au 15 novembre 2012.**

Le secrétariat de l'école vous prévendra dès que les éléments nécessaires à votre inscription administrative seront disponibles, à l'issue de l'ensemble de la procédure.

Pour toute précision, vous pouvez consulter les procédures d'inscription décrites sur les sites web des différentes universités.

*Remarque concernant les doctorants se réinscrivant à l'université de Lille 1 :*

Les réinscriptions se font uniquement en ligne sur le site : **<http://webgestion.univ-lille1.fr/inscription>** à partir du numéro étudiant (NIP) et du mot de passe remis à l'étudiant lors de l'inscription l'année précédente. En cas de perte ou d'oubli, l'étudiant doit se présenter à l'accueil Scolarité du bâtiment A3. Le serveur sera ouvert du 2 au 16 juillet et du 30 août au 30 septembre.

*Remarque concernant les doctorants relevant de l'université de Lille 3 :*

Toutes les inscriptions à l'université de Lille 3 s'effectuent obligatoirement en ligne (du 5 juillet 2011 au 18 décembre 2011), après accord de l'école doctorale.

Pour tout renseignement relatif au dépôt de candidature en doctorat, rendez-vous sur : <http://www.univ-lille3.fr/fr/recherche/etudes-doctorales-lille3.fr>